

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_070

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	41
Votants	60
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : PARTICIPATION 2021 AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

PÉRIMOUV' : PARTICIPATION 2021 AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que les nouveaux enjeux en matière de mobilité ont conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à structurer la gouvernance de l'intermodalité dont elle assure désormais le rôle de chef de file.

Que les réflexions et travaux partenariaux menés durant l'année 2017 ont permis de définir de manière partagée les contours, les compétences, la gouvernance ainsi que le financement du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA), renommé en 2018 Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM), afin de contribuer à améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire régional.

Qu'élaboré en concertation avec les autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine, ce syndicat mixte, inspiré des dispositions de la loi SRU, assure désormais des compétences transports définies par la loi et met en œuvre des instances et une animation en vue d'améliorer la multimodalité des outils, mais aussi des offres.

Que les outils intermodaux de la gamme *Modalis*, en direct ou via les réseaux membres, connaissent une croissance forte d'usages.

Considérant que par ailleurs, le développement d'outils mutualisés et favorisant l'intermodalité renforce la nécessité de coordonner les offres de transport pour, d'une part, dépasser les effets frontières des réseaux et d'autre part développer une offre adaptée au fait péri-urbain et aux besoins des espaces ruraux.

Qu'à ce titre et compte tenu de l'enjeu que représente la mobilité, en termes d'aménagement du territoire, d'insertion sociale, d'environnement, de développement économique et touristique, le Grand Périgueux a décidé dès 2018 d'adhérer à Nouvelle Aquitaine Mobilité et d'intégrer le bassin de mobilité Périgord-Limousin dans le but d'échanger et de porter une stratégie commune de développement des transports en cohérence avec la stratégie régionale.

Qu'en 2020, l'adhésion au syndicat a permis notamment de continuer à bénéficier du calculateur d'itinéraire *modalis.fr*. L'animation technique autour de cet outil qui est assuré par NAM s'est mise en place autour d'ateliers dédiés aux compétences du syndicat : information voyageurs, billettiques, tarifications, coordination des offres de transport, mobilité intégrée, mais également de demandes complémentaires des membres : covoiturage et vélo permettant de fait d'avoir un outil unique et global pour recenser puis informer sur l'offre de mobilité à l'échelle des différents territoires en un outil unique.

Qu'en complément des outils techniques indispensables aux usagers pour les déplacements du quotidien, NAM a permis de lancer en 2020 les travaux de l'étude de coordination des offres – du programme d'actions « *agir sur la coordination des offres de transport* » afin d'œuvrer pour une mobilité partagée, une étude multimodale 2025 – 2030 est donc lancée pour anticiper les besoins de mobilité et dessiner les contours du réseau régional à l'horizon 2025-2030 en lien avec les offres locales.

Considérant que le troisième pilier de travail de l'année 2020 a concerné le développement billettique et tarifaire dans une optique de coordination des outils pour faciliter le parcours des usagers.

Qu'au-delà des premières démarches sur l'interopérabilité billettique entre réseaux, l'année 2020 a fait l'objet de réalisations concrètes immédiates et de travaux structurant fortement l'avenir.

Qu'à l'issue du premier confinement lié au Covid-19 et pour permettre dans le contexte d'urgence sanitaire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a mis en place une solution de vente sur smartphone sous la marque Ticket Modalis. Péribus dispose de cette offre au même titre que les réseaux urbains de Pau, Angoulême, Cognac, Marmande, Poitiers et La Rochelle ainsi que les réseaux routiers régionaux de Charentes, de Corrèze, des Deux-Sèvres, de Haute-Vienne, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Que Nouvelle-Aquitaine Mobilités a défini une feuille de route pour aller vers la mobilité intégrée. De ces travaux ressort une ambition commune de se mettre en conformité avec la Loi d'Orientation des Mobilités, et de développer des solutions de MAAS au plus proche des besoins des usagers et des territoires. En d'autres termes, le MAAS est un concept de mobilité urbaine multimodale.

Qu'il se donne pour ambition de faciliter la vie des usagers de transport urbain en mettant à leur disposition un abonnement et une plateforme uniques pour rechercher des itinéraires multi-modaux et les réserver en une seule fois.

Considérant que plus concrètement, la seule chose dont l'utilisateur doit se préoccuper est de savoir où il souhaite aller et quand. Tel un assistant personnel, une application smartphone propose ensuite les chemins les plus rapides, les moins chers ou les plus confortables, ces chemins étant des combinaisons de modes de transports multiples, qu'ils soient publics, privés ou partagés.

Que l'année 2021 sera pour NAM et ses adhérents l'année des projets mutualisés.

Que les travaux de l'étude multimodale 2025 - 2030 ont permis de mettre en exergue les corridors ferroviaires et routiers structurants et les points de connexion (P+R/PEM) du futur réseau de transport unique coordonné, simplifié, lisible. Il s'agit maintenant de préparer la déclinaison opérationnelle des orientations, à la fois sur les axes de desserte performants (réseau armature), comme sur les axes de rabattement et les territoires plus diffus.

Que la déclinaison opérationnelle de ces travaux appelle maintenant un travail de contractualisation des objectifs communs entre les différentes AOM concernées, pour la mise en œuvre de nouvelles offres de mobilités partagées impliquant une coordination entre les AOM.

Que la mobilité intégrée MODALIS devrait voir le jour en 2021

Considérant qu'en 2021, Nouvelle-Aquitaine Mobilités renouvellera le marché du Référentiel Multimodal Régional dont le contrat actuel arrive à échéance en octobre 2021. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les membres qui devront se prononcer sur plusieurs orientations.

Que par ailleurs, le calculateur d'itinéraires fera l'objet d'une amélioration continue, comme en 2020, à partir des recommandations des membres et usagers. Nouvelle-Aquitaine Mobilités fera des propositions quant aux évolutions attendues sur le calculateur d'itinéraires.

Considérant que Nouvelle-Aquitaine Mobilités lancera son premier marché de cœur billettique mutualisé à destination de ses membres en 2021. Ce marché permettra non seulement de mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement importants de ces projets, mais également d'offrir une continuité servicielle pour les usagers : la multimodalité tarifaire et billettique sera native entre les réseaux partageant le cœur billettique.

Que l'objectif est également de dégager des capacités de financement plus importantes et ainsi de proposer des systèmes modernes et ouverts vers les usages de demain (dématérialisation, MaaS, paiement cartes bleues).

Qu'enfin, le cœur billettique devra être intégré aux autres outils MODALIS et le compte unique.

Que par ailleurs, NAM proposera une mutualisation des négociations avec les opérateurs billettiques déjà en place afin de développer l'interopérabilité des systèmes déjà en service.

Considérant que le Ticket Modalis continuera son développement autour de plusieurs axes :

- Intégration continue de nouveaux réseaux, dont le TER
- Elargissement des gammes tarifaires aux abonnements

Qu'en 2021 sera lancé le marché du compte unique MODALIS afin de regrouper toutes ces fonctionnalités et intégrer à la fois les offres publiques et privées. Il s'agira d'une étape dimensionnante pour répondre aux attentes de la LOM, aux besoins des usagers et des réseaux.

Considérant qu'en 2021, l'organisation de nouveaux groupes de travail permettra la poursuite des réflexions sur le covoiturage, avec notamment des études sur les potentiels de « covoiturabilité » et sur la faisabilité de systèmes de lignes de covoiturage sur les corridors identifiés dans le cadre de l'étude multimodale.

Que Nouvelle-Aquitaine Mobilités répondra également aux attentes de ses membres sur le vélo, l'auto-partage ou d'autres mobilités émergentes.

Que sur la thématique du vélo, la poursuite du groupe de travail initié en septembre 2020 permettra de travailler sur la coordination des différentes actions en la matière à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine et sur les possibilités de mutualisation de certaines actions ou services à mettre en place (équipements, services vélos...).

Considérant que la section de fonctionnement, évaluée à 2,37 M€, sera intégralement financée par les cotisations des 26 autorités organisatrices membres (1,71 M€ dont 40 000 euros pour le Grand Périgueux), par le subventionnement du plateau commun pour la mise en œuvre du RER Métropolitain (0,06 M€) et la convention de financement de Créon <> Bordeaux (0,60 M€).

Que la section d'investissement, estimée à 355 k€. Elle continuera à être financée en grande partie par le biais d'un virement de la section de fonctionnement et ne nécessitera donc aucun recours à l'emprunt.

Que le Grand Périgueux ainsi que la Régie Périmouv' font partie de ces différents groupes de travail et de cette dynamique afin de bénéficier également des avancées en la matière et ainsi continuer à promouvoir l'intermodalité au quotidien tout en étant en conformité avec les obligations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve la participation 2021 à Nouvelle Aquitaine Mobilité pour un montant de contribution de 40 000 euros ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

DD2021_070

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210612-DD2021_070-DE

Délibération publiée le 25/06/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 25/06/2021

Périgueux, le 25/06/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

